Informations de base

2018/2267(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Dominique Bilde **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	CHRYSOGONOS Kostas (GUE/NGL)	27/11/2018

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/03/2019	Vote en commission		
06/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0166/2019	Résumé
12/03/2019	Décision du Parlement	T8-0137/2019	Résumé
12/03/2019	Résultat du vote au parlement		
12/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2267(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/15005

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0166/2019	06/03/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0137/2019	12/03/2019	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Dominique Bilde

2018/2267(IMM) - 12/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de Dominique BILDE (ENF, FR).

Pour rappel, la demande de levée de l'immunité de Dominique Bilde a été transmise en date du 19 octobre 2018 par le ministère de la justice de la République française sur requête du procureur général près la cour d'appel de Paris dans le cadre de l'affaire pendante devant les magistrats instructeurs relativement à une information judiciaire pour les chefs présumés d'abus de confiance, de recel d'abus de confiance, d'escroquerie en bande organisée, de faux et usage de faux, et de travail dissimulé par dissimulation de salarié, concernant les conditions d'emploi d'assistants de députés au Parlement européen membres du Front national.

Pour pouvoir procéder à l'interrogatoire de Dominique Bilde sur les faits visés au réquisitoire introductif, les autorités compétentes ont demandé la levée de son immunité.

Le Parlement a relevé les points suivants :

- lors d'une perquisition effectuée au siège du Front national en février 2016, une série de documents ont été saisis dans le bureau du trésorier de ce parti et attestent de la volonté dudit parti de faire des «économies» en faisant prendre en charge par le Parlement européen les rémunérations de salariés du parti au titre de leur qualité d'assistants parlementaires; au stade actuel de l'enquête, il ressort que huit assistants parlementaires n'ont réalisé quasiment aucun travail d'assistance parlementaire, ou très marginalement ;

- il est apparu que l'assistant parlementaire à temps plein de Dominique Bilde entre le 1er octobre 2014 et le 31 juillet 2015 faisait partie des assistants n'ayant effectué quasiment aucun travail d'assistance parlementaire; pendant la durée de son contrat d'assistant parlementaire, ladite personne exerçait également les fonctions suivantes: secrétaire général du collectif Marianne, secrétaire général du collectif Mer et Francophonie et candidat aux élections départementales en mars 2015 dans le Doubs;

- le Parlement européen a suspendu le versement des frais d'assistance parlementaire liés au contrat de l'assistant parlementaire de Dominique Bilde.

Le Parlement a estimé qu'aucun élément ni aucune raison ne portait à soupçonner l'existence d'un *fumus persecutionis*, c'est-à-dire une présomption suffisamment sérieuse et précise que la procédure a été engagée dans l'intention de nuire à l'activité politique du député.

Demande de levée de l'immunité de Dominique Bilde

2018/2267(IMM) - 06/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Kostas CHRYSOGONOS (GUE/NGL, EL) sur la demande de levée de l'immunité de Dominique BILDE (ENF, FR).

Les magistrats instructeurs du tribunal de grande instance de Paris ont demandé la levée de l'immunité parlementaire de Dominique Bilde afin de l' entendre au sujet de délits présumés d'abus de confiance, de recel d'abus de confiance, d'escroquerie en bande organisée, de faux et usage de faux, et de travail dissimulé par dissimulation de salarié, concernant les conditions d'emploi d'assistants de députés au Parlement européen membres du Front national.

Les députés ont relevé les points suivants :

- lors d'une perquisition effectuée au siège du Front national en février 2016, une série de documents ont été saisis dans le bureau du trésorier de ce parti et attestent de la volonté dudit parti de faire des «économies» en faisant prendre en charge par le Parlement européen les rémunérations de salariés du parti au titre de leur qualité d'assistants parlementaires; au stade actuel de l'enquête, il ressort que huit assistants parlementaires n'ont réalisé quasiment aucun travail d'assistance parlementaire, ou très marginalement ;

- il est apparu que l’assistant parlementaire à temps plein de Dominique Bilde entre le 1er octobre 2014 et le 31 juillet 2015 faisait partie des assistants n’ayant effectué quasiment aucun travail d’assistance parlementaire; pendant la durée de son contrat d’assistant parlementaire, ladite personne exerçait également les fonctions suivantes: secrétaire général du collectif Marianne, secrétaire général du collectif Mer et Francophonie et candidat aux élections départementales en mars 2015 dans le Doubs;

- le Parlement européen a suspendu le versement des frais d’assistance parlementaire liés au contrat de l’assistant parlementaire de Dominique Bilde.

Sur la base de ces considérations et compte tenu du fait qu’aucun élément ni aucune raison ne porte à soupçonner l’existence d’un *fumus persecutionis*, la commission compétente a recommandé que le Parlement européen décide de lever l’immunité de Dominique Bilde.